



Association Intercommunale Familiales Rurales
 21 rue du Péplu
 85620 Rocheservière
 mail : transporscolaire@aifr.fr
www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025
CIRCUITS DES ECOLES PRIMAIRES DE SAINT PHILBERT DE BOUAINE

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

SPDB PRIMAIRE 1 - ALLER LM-JV (SUD)	
arrêt	aller
S.PHILBERT LANDEFRERE VC	08h03
S.PHILBERT COUERATIERE RD 74	08h06
S.PHILBERT COUERATIERE R. AUBEPIN	08h08
S.PHILBERT LA DRONIERE CAR.	08h18
S.PHILBERT LA GDE FLOMENCHERE	08h20
S.PHILBERT FAVRIE / VC	08h29
S.PHILBERT LA MORLIERE (P)	08h32
S.PHILBERT LA GARLOUPIERE	08h36
S.PHILBERT LE TEMPLE / VC(P)	08h40
S.PHILBERT EC.PU.	8h50
S.PHILBERT EC.PR. ST JEAN	8h55

SPDB PRIMAIRE 2 - RETOUR LM-JV (SUD)	
arrêt	retour
S.PHILBERT EC.PU.	16h45
S.PHILBERT EC.PR. ST JEAN	16h50
S.PHILBERT LANDEFRERE VC	16h59
S.PHILBERT COUERATIERE RD 74	17h01
S.PHILBERT COUERATIERE R. AUBEPIN	17h03
S.PHILBERT LA DRONIERE CAR.	17h10
S.PHILBERT LA GDE FLOMENCHERE	17h13
S.PHILBERT FAVRIE / VC	17h21
S.PHILBERT LA MORLIERE (P)	17h24
S.PHILBERT LA GARLOUPIERE	17h29
S.PHILBERT LE TEMPLE / VC(P)	17h34

Accompagnatrice de transport : Angela GRONDIN - 07 69 46 17 95

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

SPDB PRIMAIRE 2 - ALLER LM-JV (NORD)	
arrêt	aller
S.PHILBERT RUE CHOPIN	8h12
S.PHILBERT LA SEGOUINIÈRE	8h16
S.PHILBERT LA CHOTARDIERE	8h22
S.PHILBERT LA SEVETIERE VILLAGE	8h28
S.PHILBERT LA BASSE BLINIÈRE VILLAGE	8h30
S.PHILBERT LE CHIRON DES LANDES	8h33
S.PHILBERT LA NOUE MORIN VC (P)	8h40
S.PHILBERT EC.PU.	8h50
S.PHILBERT EC.PR. ST JEAN	8h52

SPDB PRIMAIRE 2 - RETOUR LM-JV (NORD)	
arrêt	retour
S.PHILBERT EC.PU.	16h50
S.PHILBERT EC.PR. ST JEAN	16h55
S.PHILBERT RUE CHOPIN	17h05
S.PHILBERT LA SEGOUINIÈRE	17h09
S.PHILBERT LA CHOTARDIERE	17h15
S.PHILBERT LA SEVETIERE VILLAGE	17h21
S.PHILBERT LA BASSE BLINIÈRE VILLAGE	17h24
S.PHILBERT LE CHIRON DES LANDES	17h27
S.PHILBERT LA NOUE MORIN VC (P)	17h34

Accompagnatrice de transport : Vanessa HACALA - 07 67 51 68 19

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLE DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.

Horaires donnés à titre indicatif. MàJ au 01/11/2024
Se présenter au point d'arrêt 5 minutes avant le passage du car.